
SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf du mois de février à 18 heures, en la salle polyvalente de Vézézoux, se sont réunis les délégués communautaires des 12 communes composant la communauté de communes « Auzon Communauté », sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PASTOUREL, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents avec voix délibérative : 23

Auzon : Jean-Louis Legros, Jean Piludu, Azerat : Gérard Bonjean, Chambezou : Laurent Trémouillère, Champagnac : Evelyne Miche, Frugères-les-Mines : André Ollagnier, Lempdes-sur-Allagnon : Guy Lonjon, Marlène Roure, Michel Tardy, Gaétan Thonat, Sainte-Florine : Jérôme Cloux, Josiane Coste, Marie-Jo Entradas, Raymond Fouret, Jean-Pascal Riboulet, Saint-Hilaire : Dominique Cérés, Saint-Vert : Christian Chaduc, Vergongheon : Geneviève Balland, Pascale Chaumet, Jean-Paul Pastourel, Denis Poinson, Vézézoux : Christophe Caillaud, Didier Robert

Présent sans voix délibérative : 0

Pouvoirs : 9

Auzon : Anthony Coelho a donné pouvoir à Jean-Louis Legros, Frugères-les-Mines : Jean-Luc Chauvel a donné pouvoir à André Ollagnier, Lempdes-sur-Allagnon : Marlène Gilbert a donné pouvoir à Marlène Roure, Sainte Florine : Pascal Faure a donné pouvoir à Marie-Jo Entradas, Alain Leroux a donné pouvoir à Josiane Coste, Myriam Pichon a donné pouvoir à Raymond Fouret, Sylvie Thorel a donné pouvoir à Jean-Pascal Riboulet, Vergongheon : Stéphane Challer a donné pouvoir à Pascale Chaumet, Christelle Guillaumin a donné pouvoir à Jean-Paul Pastourel.

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 3 février 2023

Secrétaire de séance : Gaétan Thonat

Monsieur le Président remercie chacun de sa présence, liste les pouvoirs et constate que le quorum est atteint et que le conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Il remercie la commune de Vézézoux d'accueillir cette séance et le moment de convivialité prévu à l'issue de la réunion.

Monsieur le Maire de Vézézoux indique qu'il est très heureux d'accueillir le conseil communautaire sur sa commune et précise qu'il avait refusé par deux fois au vu de ses disponibilités et de celles de la salle polyvalente. Il indique que sa commune est en plein essor avec 39 permis de construire actés depuis 2016. L'école compte 70 élèves et la vie associative est également très dynamique. Il souhaite une bonne réunion à toutes et tous.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Avant d'entamer l'ordre du jour, qui a été adressé par mail avec la convocation et le dossier de séance, le Président indique que le dossier de demande de subvention DETR 2023 relatif à la requalification / extension du bâtiment d'Auzon Communauté à Sainte-Florine pour accueillir de nouveaux services à la population comporte une erreur nécessitant de délibérer à nouveau sur le plan de financement. Il demande au conseil l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la présente séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider l'ajout du point ci-dessus décrit à l'ordre du jour de la séance.**

Le Président propose de poursuivre selon l'ordre du jour transmis.

Approbation du Procès Verbal de la séance du 30 novembre 2022

Le Président rappelle le procès-verbal de la séance précédente en date du 30 novembre 2022 et demande si des remarques sont à formuler. Mme Pascale Chaumet s'étonne que dans le document son nom soit cité lors de son abstention sur les fonds de concours. Elle demande

AR Prefecture

043-244301099-20230209-2023_PV09022023-DE
Reçu le 16/02/2023

s'il s'agit d'une nouvelle règle. Le Président indique que les votes peuvent être retranscrits nominativement ou non. Mme Chaumet indique qu'elle ne demande pas la correction du document en question. Le Président soumet donc le procès-verbal au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022 tel que ci-annexé**

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Le Président rappelle qu'Auzon Communauté a recruté le bureau d'études CDHU pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire communautaire.

Il demande aux services d'Auzon Communauté de présenter les grands éléments de diagnostic et les trois scénarios financiers possibles, étant entendu que ceux-ci sont sous réserve de l'accord des partenaires pour la mise en œuvre d'une OPAH (ANAH notamment) et des capacités budgétaires d'Auzon Communauté. Il cède la parole à Mme Lucie Bissier, cheffe de projet Petites Villes de Demain à Auzon Communauté et lui demande de se présenter avant d'entrer dans le sujet proprement dit.

Lucie Bissier indique qu'elle travaille pour Auzon Communauté depuis un an environ et qu'elle répartit son emploi du temps entre 50 % pour les 2 communes Petites Villes de Demain : Auzon et Sainte-Florine et 50 % pour les questions d'habitat sur l'ensemble du territoire communautaire. C'est dans ce second cadre qu'intervient la présentation dont les éléments de fond ont été vus précédemment en comité de pilotage de l'étude.

Elle rappelle que le dispositif OPAH est bien connu du conseil puisque le territoire a été couvert de 2011 à 2019 et que cela a permis d'intervenir sur 500 logements environ.

Elle indique qu'avant de remettre en œuvre une OPAH, un nouveau diagnostic était nécessaire. Le cabinet CDHU a donc rendu un rapport en ce sens, qui est consultable à Auzon Communauté. De ce diagnostic découlent des objectifs chiffrés, définis en concertation avec l'ANAH. Elle précise qu'il s'agit aujourd'hui de se positionner sur l'un des scénarios élaborés : optimum, médian, bas.

SCENARIO 1 - OPTIMUM									
DOSSIERS ANAH						AIDES ANAH			
Type de propriétaire	Type de dossier	Nbr total d'ats	Nombre année 1	Nombre Année 2	Nombre Année 3	Subv. max. subv.	Taux de subvention	Subv. estimée total 3 ans	Subv. estimée année 1
FO/MA/IM	LH	8	2	3	3	50 000 €	50%	200 000 €	50 000 €
FO/IM	Energie	80	15	17	18	25 000 €	50%	625 000 €	187 500 €
FO/M	Energie	26	7	8	10	25 000 €	75%	218 750 €	61 250 €
FO/IM	Autonome	20	7	8	10	8 500 €	50%	106 250 €	29 750 €
FO/M	Autonome	16	3	3	7	8 500 €	50%	44 425 €	8 925 €
FO/IM	dont ARA	8	3	3	2		50%	à compléter	
	Total FO	122	34	41	48			1 194 425 €	337 425 €
PB	Très dégradé	2	0	1	1	80 000 €	50%	54 000 €	0 €
PB	Sécurité Sols/terre	3	1	1	1	60 000 €	50%	63 000 €	21 000 €
PB	Energie	11	5	4	4	60 000 €	20%	145 000 €	45 000 €
	Total PB	16	6	6	6			264 000 €	66 000 €
	Total dossiers ANAH	138	40	47	54			1 478 425 €	403 425 €
AIDE DE L'ETAT (PCI)						AIDE DE L'ETAT (PCI)			
Type de propriétaire	Type de dossier	Nbr total d'ats	Nombre année 1	Nombre Année 2	Nombre Année 3	Subv. max. subv.	Taux de subvention	Subv. estimée total 3 ans	Subv. estimée année 1
FO/MA/IM	LH	8	2	3	3	50 000 €	20%	80 000 €	20 000 €
FO/IM	Energie	80	15	17	18	25 000 €	20%	250 000 €	75 000 €
FO/M	Energie	26	7	8	10	25 000 €	10%	63 750 €	26 250 €
FO/IM	Autonome	20	7	8	10	8 500 €	10%	31 875 €	8 925 €
FO/M	Autonome	16	3	3	7	8 500 €	10%	12 750 €	2 550 €
FO/IM	dont ARA	8	3	3	2		10%	26 000 €	6 500 €
	Total FO	122	34	41	48			494 375 €	139 225 €
PB	Très dégradé	2	0	1	1	80 000 €	10%	24 000 €	0 €
PB	Sécurité Sols/terre	3	1	1	1	60 000 €	10%	27 000 €	9 000 €
PB	Energie	11	5	4	4	60 000 €	20%	145 000 €	45 000 €
	Total PB	16	6	6	6			216 000 €	54 000 €
	Total dossiers ANAH	138	40	47	54			710 375 €	193 225 €

FO : propriétaire occupant / PB : Propriétaire Bailleur / IM : Très modeste / M : Modeste / LH : Lutte contre l'habitat indigne / ARA : Aide à la Réhabilitation Accompagnée

AR Prefecture

043-244301099-20230209-2023_PV09022023-DE
Reçu le 16/02/2023

SCENARIO 2 - MEDIAN

DOSSIERS ANAH						AIDES ANAH						ARONDEMENT EPCI						Montant provisionnel par dossier
Type de propriétaire	Type de dossier	Nb total 3 ans	Nombre Année 1	Nombre Année 2	Nombre Année 3	Taux de subvention	Subv. estimée total 3 ans	Subv. estimée année 1	Subv. estimée année 2	Subv. estimée année 3	Taux de subvention	Subv. estimée total 3 ans	Subv. estimée année 1	Subv. estimée année 2	Subv. estimée année 3			
PO TM/M	LH	8	2	3	3		50%	200 000 €	50 000 €	75 000 €	75 000 €	20%	80 000 €	20 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €	
PO TM	Energie	30	10	17	18		30%	425 000 €	157 500 €	212 500 €	225 000 €	20%	250 000 €	75 000 €	85 000 €	90 000 €	5 000 €	
PO M	Energie	25	7	8	10		30%	218 750 €	61 250 €	70 000 €	87 500 €	18%	62 500 €	17 500 €	20 000 €	25 000 €	2 500 €	
PO TM	Autonomie	26	7	8	10		50%	106 250 €	29 750 €	34 000 €	42 500 €	15%	31 875 €	8 925 €	10 200 €	12 750 €	1 275 €	
PO M	Autonomie	16	3	3	7		35%	44 625 €	8 925 €	14 875 €	20 825 €	10%	12 750 €	2 550 €	4 250 €	5 950 €	850 €	
PO TM	dont ARA (LH/Energie/Autonomie)	8	2	3	3		35%	à compléter					24 000 €	6 500 €	9 750 €	9 750 €	3 250 €	
Total PO		123	34	41	48		1 194 625 €				337 425 €	406 375 €	450 825 €	443 125 €	130 475 €	159 200 €	173 430 €	3 765 €
PB	Très dégradé	2	0	1	1		35%	64 000 €	0 €	28 000 €	28 000 €	18%	16 000 €	0 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
PB	Sécurité Salubrité	3	1	1	1		35%	43 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	18%	18 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
PB	Energie	11	3	4	4		25%	165 000 €	45 000 €	60 000 €	60 000 €	18%	64 800 €	18 000 €	24 000 €	24 000 €	6 000 €	6 000 €
Total PB		16	4	6	6			284 000 €	66 000 €	109 000 €	109 000 €		100 800 €	24 000 €	38 000 €	38 000 €	6 250 €	6 250 €
Total dossiers ANAH		139	38	47	54		1 478 625 €					543 925 €	154 475 €	197 200 €	211 430 €	4 051 €	4 051 €	

PO : propriétaire occupant / PB : Propriétaire Bailleur / TM : Très modeste / M : Modeste / LH : Lutte contre l'habitat indigne / ARA : Auto Réhabilitation Accompagnée

SCENARIO 3 - A MINIMA

DOSSIERS ANAH						AIDES ANAH					ARONDEMENT EPCI					montant provisionnel par dossier	
Type de propriétaire	Type de dossier	Nb total 3 ans	Nombre Année 1	Nombre Année 2	Nombre Année 3	Mont. travaux subv.	Taux de subvention	Subv. estimée total 3 ans	Subv. estimée année 1	Subv. estimée année 2	Subv. estimée année 3	Taux de subvention	Subv. estimée total 3 ans	Subv. estimée année 1	Subv. estimée année 2		Subv. estimée année 3
PO TM/M	LH	8	2	3	3	30 000 €	50%	200 000 €	50 000 €	75 000 €	75 000 €	20%	80 000 €	20 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
PO TM	Energie	31	10	12	18	25 000 €	30%	442 500 €	125 000 €	150 000 €	167 500 €	20%	188 000 €	50 000 €	60 000 €	78 000 €	5 000 €
PO M	Energie	25	7	8	10	25 000 €	25%	218 750 €	61 250 €	70 000 €	87 500 €	18%	42 500 €	17 500 €	20 000 €	25 000 €	2 500 €
PO TM	Autonomie	26	7	8	10	8 500 €	50%	106 250 €	29 750 €	34 000 €	42 500 €	15%	31 875 €	8 925 €	10 200 €	12 750 €	1 275 €
PO M	Autonomie	16	3	3	7	8 500 €	35%	44 625 €	8 925 €	14 875 €	20 825 €	10%	12 750 €	2 550 €	4 250 €	5 950 €	850 €
PO TM	dont ARA LH/Energie/Autonomie	8	2	3	3		35%						24 000 €	6 500 €	9 750 €	9 750 €	3 250 €
Total PO		110	29	36	43			1 032 125 €	274 925 €	348 875 €	415 325 €		218 125 €	105 475 €	124 200 €	156 430 €	3 619 €
PB	Très dégradé	2	0	1	1	80 000 €	35%	64 000 €	0 €	28 000 €	28 000 €	18%	16 000 €	0 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
PB	Sécurité Salubrité	3	1	1	1	40 000 €	35%	43 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	18%	18 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
PB	Energie	11	3	4	4	60 000 €	25%	166 000 €	45 000 €	60 000 €	60 000 €	18%	64 800 €	18 000 €	24 000 €	24 000 €	6 000 €
Total PB		16	4	6	6			284 000 €	66 000 €	109 000 €	109 000 €		100 800 €	24 000 €	38 000 €	38 000 €	6 250 €
Total dossiers ANAH		126	33	42	51			1 316 125 €					319 125 €	129 475 €	162 200 €	194 430 €	9 869 €

PO : propriétaire occupant / PB : Propriétaire Bailleur / TM : Très modeste / M : Modeste / LH : Lutte contre l'habitat indigne / ARA : Auto Réhabilitation Accompagnée

Elle rappelle également que les montants présentés sur ces scénarios ne comprennent pas les frais d'animation, sur lesquels il est difficile d'avoir une estimation à ce jour, ni le dispositif de sortie de vacances (10 dossiers à 10 000 € maximum par an).

Le Président propose de retenir un scénario dit « médian » fixant un objectif moyen sur 3 ans de 46 dossiers par an, pour un volume financier d'aides directes aux privés de l'ordre de 190 000 € par an pour Auzon Communauté.

Jérôme Cloux demande à quoi correspondent les 190 000 € annoncés. Lucie Bissier répond qu'il s'agit bien de l'aide apportés par Auzon Communauté directement aux privés. M. Cloux demande combien cela représente par dossier. La moyenne d'intervention est de 4051 € par dossier. Alexandre Duboc précise toutefois que ce chiffre n'est qu'indicatif car il y a différents types d'intervention avec des assiettes de travaux différentes et des taux d'intervention différents notamment en fonction des revenus.

Gaetan Thonat demande si les entreprises qui font les travaux doivent être R.G.E.. Lucie Bissier répond que c'est le cas. M. Thonat indique l'A.N.A.H. met beaucoup de contraintes et qu'il est nécessaire de conventionner 9 ans avec des loyers encadrés et sans possibilité de revente. Lucie Bissier concède que les dossiers de propriétaires bailleurs sont plus difficiles à faire aboutir sans doute pour ces raisons.

Jean-Paul Pastourel précise qu'il est possible de revendre avant les 9 ans mais l'acheteur doit alors s'engager à poursuivre le conventionnement. Il estime également que les prix de loyers conventionnés sur le territoire ne sont pas très éloignés des prix du marché.

Didier Robert pense que l'obligation de passer par des professionnels pour les travaux est sans doute un frein à certains dossiers. Lucie Bissier indique qu'Auzon Communauté a pris en compte cet aspect et étudie un dispositif d'aide à l'auto-réhabilitation encadrée.

Le Président indique qu'un programme à 190 000 € d'aide par an lui semble réaliste et ambitieux. Il ajoute que la difficulté reste toujours la part d'autofinancement pour les plus modestes. Il rappelle également que le montant présenté ne comprend pas la prestation

AR Prefecture

043-244301099 - 20230209 - 2023_PV0902023-DE
Reçu le 16/02/2023

d'animation nécessaire au succès de l'OPAH et souhaite qu'un prestataire puisse être rapidement recruté dans le cadre d'un appel d'offres. Gaetan Thonat évoque à l'assemblée ses difficultés avec le prestataire de la précédente OPAH. Le Président indique qu'il faudra être vigilant dans le cahier des charges et propose aux élus qui souhaitent y travailler de contacter le D.G.S. à cet effet. Il propose également d'envoyer aux communes le projet de cahier des charges avant diffusion.

En l'absence de nouvelles questions, le Président met au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver le scénario « médian » tel que ci-dessus présenté pour la mise en œuvre de l'OPAH**
- **D'autoriser le Président à engager les démarches de consultation pour le recrutement d'un prestataire d'animation des futurs dispositifs**

Le Président remercie Lucie Bissier de sa présentation. Avant d'entamer le prochain point à l'ordre du jour, il demande aux représentants des communes Petites Villes de Demain leur sentiment sur le travail accompli par Mme Bissier pour leur commune. Raymond Fouret en tant que maire de Sainte-Florine indique son entière satisfaction et salue l'efficacité et la discrétion de Lucie Bissier. Jean-Louis Legros s'associe pleinement à ces propos et souligne les qualités relationnelles de Mme Bissier. Ceci étant dit, le Président libère Mme Bissier et poursuit donc l'ordre du jour.

Renouvellement du contrat de projet de Mme Lucie Bissier – Cheffe de projet Petites Villes de Demain

Le Président expose que Lucie Bissier a été engagée par Auzon Communauté le 3 janvier 2022 pour une durée de dix huit mois environ, soit jusqu'au 30/06/2023.

Compte tenu de la nécessité d'ingénierie pour le programme Petites Villes de Demain mais aussi pour l'accompagnement des dispositifs liés à l'habitat, il propose au conseil communautaire de renouveler le contrat de la cheffe de projet pour une durée de 1 an. Au vu des états de service, de la technicité du poste, et des rémunérations pratiquées au sein de la structure intercommunale, il propose de revaloriser la rémunération de la cheffe de projet à hauteur de 200 € nets. Il ajoute que Lucie Bissier présente une bonne capacité de travail et qu'elle pourrait et qu'elle pourrait prendre également une part de l'étude nécessaire au transfert de compétence « eau et l'assainissement ». Concernant la revalorisation de salaire, Jean-Louis Legros indique y être favorable et rappelle que, lors du recrutement, un autre candidat avait demandé un salaire bien supérieur. Raymond Fouret estime que Mme Bissier a fait ses preuves et est donc favorable au renouvellement et à l'augmentation. Ces deux avis entendus, le Président met au vote en rappelant également que le poste est subventionné à 75 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver le renouvellement du contrat de Mme Bissier pour une durée d'un an soit jusqu'au 30/06/2024**
- **D'approuver l'augmentation de rémunération proposée**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat correspondant**

Convention de partenariat 2023 avec l'Office de tourisme

Le Président expose à l'assemblée qu'Auzon Communauté exerce cette compétence de promotion touristique en la confiant à l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier par le biais d'une convention de partenariat annuelle. Parmi les missions ainsi conventionnées, l'Office de Tourisme gère le point d'accueil touristique d'Auzon et jusqu'ici, des permanences les mercredis en soirée à Champagnac-le-Vieux. Pour l'année 2023, l'Office de Tourisme propose à Auzon Communauté des modalités d'accueil physique des visiteurs comme suit, étant entendu que le coût diffère selon l'option choisie.

AR Prefecture

043 - 244301099 - 20230209 - 2023_PV09022023 - DE
Reçu le 16/02/2023

	Horaires et dates d'ouverture	Volume horaire, frais de personnel et de structure	Frais de gestion hors saison	Total
Proposition 1	Auzon : 1 ^{er} juillet / 27 aout Mercredi à dimanche Champagnac : non	1 agent 242.50 h 5184.08 €	2350.00 €	7 534.08 €
Proposition 2	Auzon : 19/06 au 17/09 Tous les jours Champagnac : 5/07 au 23/08 les mercredis soirs	1 agent 278 h 1 agent 235 h Frais km : 100 € 10 714.11 €	2350.00 €	13 064.11 €
Proposition 3	Auzon : 1 ^{er} juillet / 27 aout Tous les jours Champagnac : 5/07 au 23/08 les mercredis soirs	1 agent 173h 1 agent 159 h Frais km : 100 € 6920.57 €	2350.00 €	9270.57 €
Proposition 4	Auzon : 1 ^{er} juillet / 27 aout Mercredi à dimanche + 15 aout Champagnac : 5/07 au 23/08 les mercredis soirs	1 agent 251 h Frais km : 100 € 5494.81 €	2350.00 €	7844.81 €

Le Président indique que le bureau, en concertation avec les communes les plus concernées, estime que la proposition 4 est satisfaisante. Jean-Louis Legros indique que la fréquentation a connu une forte baisse en 2022 et qu'il accepte de réduire l'amplitude d'ouverture. La fréquentation était très basse notamment en juin et septembre. Il ajoute qu'à terme et en fonction des aménagements à venir, il faudra peut-être se questionner sur le lieu et déplacer l'OT dans la cité médiévale. Evelyne Miche indique que les marchés artisanaux commencent en général la deuxième semaine de juillet pour se terminer la troisième semaine d'aout et que les permanences de l'OT se font à ce moment-là sur deux ou trois heures.

Gérard Bonjean informe l'assemblée du départ du SMAT de Patrick Meynadier. Il ajoute que Agnès Jammes assurera désormais la fonction de directrice.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider la proposition 4 telle que ci-dessus présentée pour définir les modalités d'accueil physique des touristes pour l'année 2023 et pour un coût de 7844.81 €**
- **D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat y afférente avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier**

Convention avec le CNFPT

Le Président expose à l'assemblée qu'il convient d'envisager une nouvelle convention avec le CNFPT pour les actions de formation, notamment dites « intra » à la demande et sur mesure pour la collectivité en fonction des attentes spécifiques liées à des fonctions ou groupes de fonctions ou en union avec d'autres collectivités. Celles-ci sont mises en place sur réception d'une fiche projet de la part de la collectivité et sont gratuites ou payantes selon les contenus et sur la base d'un bon de commande préalablement établi par le CNFPT. Ladite convention est proposée pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'autoriser le Président à signer la convention avec le CNFPT.**

AR Prefecture

043-244301099-20230209-2023_PV09022023-DE
Reçu le 16/02/2023

Avenant au marché de mobilier des sentiers de randonnée

Le Président expose à l'assemblée que le projet d'aménagement ludique des sentiers de randonnée a nécessité la formalisation d'un marché public de mobilier portant sur la fourniture et la pose de bancs, tables de pique-nique et abris vélos. Ce marché a été attribué à l'entreprise Bee Paysage (Senèze Chariot) pour un montant de 104 640 € H.T..

La commission tourisme souhaite s'orienter sur un modèle d'abri vélo contemporain en demi-lune, par opposition à des abris classiques droits. Retenir cette proposition amène à la rédaction d'un avenant pour une plus-value de 5 195 € H.T. soit 1 039 € H.T. par abri dont le prix passe de 5 941 € H.T. à 6 980 € H.T. mais reste inférieur aux autres fournisseurs ayant soumissionné. Ce montant représente moins de 5 % du marché initial, le passage en Commission d'Appel d'Offres n'est pas requis. Le montant total du marché après avenant est de 109 835 € H.T..

Considérant l'amélioration qualitative et esthétique du matériel souhaité par la commission tourisme, le Président propose au conseil communautaire de valider l'avenant présenté.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider le choix de modèle d'abri vélo souhaité par la commission Tourisme pour une plus-value de 5 195 € H.T.**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant au marché correspondant**

Josiane Coste demande s'il y aura un coût pour les communes. Le Président répond que non, il s'agit d'un portage communautaire de cette action.

Requalification / extension du bâtiment communautaire pour les services à la personne : désignation de la maîtrise d'oeuvre

Le Président rappelle à l'assemblée le projet d'extension du bâtiment du 6 rue Jean Catinot visant à accueillir différents services à la population : accueil jeunes, France Services, permanences des services sociaux, lieu d'accueil enfants parents, espace visio...

Après la préétude réalisée, il est nécessaire de contractualiser avec une maîtrise d'œuvre pour la conduite d'une mission complète (APD à AOR). Après consultation, il apparaît que l'offre la mieux disante est celle présentée par l'Agence B.A.K. (Baudry / Aragon-Alla / Kientzy) pour un montant de 42 000 € H.T. soit 10 % des travaux (le montant final étant ajusté en fonction des travaux réels). Une étude thermique sera également nécessaire pour un montant de 5 000 € H.T.. Le Président propose de retenir cette offre.

Le Président estime que ce dossier est relativement compliqué car il y a plusieurs acteurs sur un même site et que cela nécessite un passage de géomètre, à la charge d'Auzon Communauté, pour une division en volume. Raymond Fourret rappelle l'historique du site. Il s'agit d'un ancien lycée professionnel qui a été dévolu à la commune de Sainte-Florine à sa fermeture. La mairie a ensuite loué le bâtiment à la M.F.R. par un bail emphytéotique de 30 ans dont environ 10 sont déjà passé. Pour que le projet d'Auzon Communauté puisse se faire, il est donc nécessaire, après division, de passer un avenant au bail emphytéotique de la M.F.R. pour ensuite redonner en gestion d'Auzon Communauté la partie concernée. Le Président informe l'assemblée que le géomètre est venu faire un premier repérage ; il propose en premier lieu de passer au vote concernant la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **De désigner l'agence B.A.K. comme maître d'œuvre de l'opération, pour une prestation de 42 000 € H.T. (10 % des travaux) et 5 000 € H.T. d'étude thermique**
- **D'autoriser le Président à signer le contrat correspondant**

S'agissant du même projet, il propose de traiter le point ajouté à l'ordre du jour.

AR Prefecture

043-244301099-20230209-2023_PV09022023-DE
Reçu le 16/02/2023

DETR sur la requalification de bâti menaçant friche, extension, création d'une salle d'activité, salle audio vidéo, accueil ados, maison France Services

Le Président expose à l'assemblée que par délibération n°81-2022 du 30 novembre 2022, le conseil communautaire a autorisé le dépôt d'une demande de subvention pour le projet en question au titre de la DETR.

Après échanges avec les services de l'Etat, il apparaît nécessaire de revoir le plan de financement comme suit :

TYPE DE TRAVAUX	DEPENSES	FINANCEURS	RECETTES	TAUX
TRAVAUX ET AMENAGEMENT INTERIEUR (HORS MOBILIER)	470 000,00	DETR / Fonds vert	216 200.00	
MO + ETUDES (10 % max. du montant des travaux)	47 000,00	sstotal	216 200,00	40%
DEPENSES IMPREVUES (5 % max. du montant des travaux)	23 500.00	REGION CAR	216 200,00	
		sous total	216 200,00	40%
		AUTO FINANCEMENT	108 100,00	
		sstotal	108 100,00	20%
TOTAL	540 500,00	TOTAL	540 500,00	100%

Le Président demande au conseil de valider le plan de financement tel que ci-dessus présenté pour redéposer le dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver le plan de financement du projet de « requalification de bâti menaçant friche, extension, création d'une salle d'activité, salle audio vidéo, accueil ados, maison France Services » tel que ci-dessus présenté**
- **D'autoriser le Président à déposer les dossiers de subventions afférents au titre de la DETR et du dispositif « Fonds sert » axe 1 rénovation énergétique des bâtiments publics.**

Le Président fait part de son inquiétude sur l'estimation des travaux. Raymond Fouret indique qu'il y a un existant ce qui doit, normalement, amoindrir le coût.

Renouvellement des conventions avec les sociétés de taxi dans le cadre du dispositif « colibri », transport à la demande.

Le Président rappelle que le dispositif de transport à la demande COLIBRI existe depuis 2012. Il indique que le service est assuré par des taxis conventionnés ayant une place sur au moins l'une des communes d'AUZON COMMUNAUTE. En 2022, il existait 6 taxis conventionnés : BEZANGER – GRAILLE – ARNAUD - TAXI CINDY – POMMIER – CECILE TAXI. En effet, les taxis Badon ne sont plus en activité.

Le Président présente le bilan financier depuis 2017 :

2017	65 443.82 €
2018	56 280.33 €
2019	57 618.19 €
2020	49 647.74 €
2021	74 809.63 €

AR Prefecture

043-244301099-20230209-2023_PV09022023-DE
Reçu le 16/02/2023

Il commente ce tableau qui relate une augmentation progressive des coûts (le tarif des courses étant réglementé), avec une « pause » contrainte par le Covid en 2020. Jérôme Cloux demande le nombre de bénéficiaires. Alexandre Duboc indique que les tickets sont donnés par les mairies et que cette donnée n'a pas été recherchée au sein des factures par Auzon Communauté. Christian Chaduc pense normal que la fréquentation et donc le coût soit en hausse puisque la population est vieillissante et utilise plus le service.

Pascale Chaumet demande comment cela se passe si deux personnes se regroupent pour un même trajet. Il n'y a pas de règle écrite mais dans l'usage le taxi demande en général un ticket à une personne pour l'aller et un ticket à la seconde personne pour le retour. Quelques irrégularités sont évoquées. Jean-Pascal Riboulet indique qu'il y a eu une demande sur Sainte-Florine pour des trajets vers Brioude entre 18h et 20h et qu'il a été surpris de voir appliquer un surcoût de 16 € pour tarifs de nuit à partir de 20h. Didier Robert indique que l'entreprise paye sans doute aussi son chauffeur en heure de nuit et que cela se comprend. Gérard Bonjean pense que cela doit faire partie des aspects réglementés du tarif des courses. Gaetan Thonat suggère que soit demandé aux taxis un tableau des tarifs si ceux-ci ne sont pas encadrés.

Le Président indique que les conventions de partenariat sont renouvelées expressément tous les ans. Compte-tenu de l'utilité du service, il propose le renouvellement des conventions dans les mêmes conditions pour une durée d'un an (année 2023). Il ajoute qu'une réunion avec les taxis est prévue le 14 février à 17h à Auzon Communauté et que les élus qui le souhaitent peuvent y participer. Le Président procède au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- ***D'approuver le renouvellement des conventions avec les taxis pour la mise en œuvre du dispositif de transport à la demande Colibri, pour l'année 2023***
- ***D'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes***

Convention relative aux aides aux entreprises avec la Région Auvergne Rhone Alpes

Le Président rappelle que la loi NOTRe a donné aux Régions la compétence de développement économique notamment sur l'aide directe aux entreprises. Les EPCI ne peuvent en octroyer donc que dans le cadre d'une convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes en application du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation.

La précédente convention étant caduque, le Président propose au conseil communautaire de signer une nouvelle convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour les aides aux entreprises. Il indique qu'il y a relativement peu de dossiers et qu'Auzon Communauté est concernée pour les compléments d'aide sur les dossiers soutenus par Leader et sur les aides directes pour la forêt.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- ***D'approuver le projet de convention avec la Région Auvergne relative aux aides aux entreprises***
- ***D'autoriser le Président à signer ladite convention***

Notifications de subventions Rénovation énergétique et Habiter Mieux

Le Président expose que le Département de la Haute-Loire a transmis fin 2022 les éléments nécessaires à la justification auprès d'Auzon Communauté de la notification de subventions de 500 € chacune pour les deux dossiers suivants :

- M. Rodrigue Delattre, propriétaire occupant, travaux de rénovation énergétique du logement à Sainte-Florine pour un montant total de 32 832.28 €. L'aide de l'ANAH est de 12 600 €. Apport Auzon Communauté : 500 €

- Mme Olga Roy, propriétaire occupant, travaux de rénovation énergétique : poêle à buches, VMC, menuiserie, volets roulants, isolation des combles pour un logement situé à Champagnac-le-Vieux. L'aide de l'ANAH est de 6598.51 €. Apport Auzon Communauté : 500 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver la notification et le versement des deux subventions ci-dessus présentées**

Attribution d'un fonds de concours 2022 à la commune de Vézézoux, travaux du cimetière

Le Président expose à l'assemblée que par délibération du 2 décembre 2022, le conseil municipal de Vézézoux a validé le projet de travaux du cimetière, aménagement et crépis pour un montant prévisionnel de 72 105 € H.T.. La commune sollicite un fonds de concours d'Auzon Communauté pour un montant de 20 000 €. Vézézoux est la seule commune à ne pas avoir bénéficié de l'enveloppe 2022. La demande étant conforme au règlement des fonds de concours d'Auzon Communauté, le Président propose donc d'entériner la demande.

Didier Robert, maire de Vézézoux, précise qu'il s'agit de faire de l'enrobé dans l'ancien cimetière et de refaire le crépis du mur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins deux abstentions (dont un pouvoir), le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver l'attribution d'un fonds de concours de 20 000 € à la commune de Vézézoux pour les travaux du cimetière**

Préparation du transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI en 2026 : méthodologie

Le Président indique que le transfert de la compétence Eau et Assainissement à l'EPCI a déjà été évoqué lors de la séance précédente et qu'il devra être opérationnel au 1^{er} janvier 2026. Il propose de se doter d'une méthode de travail, étant entendu que l'assainissement lui apparaît plus complexe que l'eau. Il demande au D.G.S. de présenter la méthode proposée.

Celui-ci indique qu'il s'agit en effet de commencer dès maintenant de sorte à anticiper au mieux cette prise de compétence au 1^{er} janvier 2026. Dans ce domaine, il indique qu'à ce jour, environ 80 % du territoire et de la population française sont déjà sous une gestion communautaire des compétences eau et assainissement. Il précise d'ailleurs qu'il y a en fait 4 compétences : l'eau, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et les eaux pluviales urbaines, pour lesquelles l'aspect communautaire est à définir tant géographiquement, qu'en terme d'équipement (ce qui relève des eaux pluviales et ce qui relève de la voirie).

La méthodologie proposée se décline en 4 phases clés :

- Diagnostic de territoire
- Enjeux et objectifs
- Scénarios d'organisation
- Mise en œuvre du transfert

Et a pour objet de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques du transfert de la compétence eau assainissement en tant qu'aide préalable à la décision des élus.

Phase 1 :

2023 sera l'année du diagnostic. Cette étape clé consiste à un recueil de données le plus exhaustif possible des champs d'intervention concernés, permettant la lecture d'un état des lieux précis de l'organisation et de la gestion des compétences sur le territoire d'Auzon Communauté. De là, pourra être défini ce qui pourra relever d'un travail interne (élus et/ou services) de la Communauté de Communes, et ce qui nécessitera d'être confié à un ou des bureaux d'études spécialisés.

AR Prefecture

043 - 244301099 - 20230209 - 2023_PV09022023 - DE
Reçu le 16/02/2023

Le Président indique que les mairies doivent désigner un élu référent qui sera l'interlocuteur de la Communauté de Communes pour collecter l'ensemble des documents ou informations techniques, juridiques, financières, administratives et RH. Un courrier en ce sens partira et demande aussi des premiers éléments ainsi que, pour les communes qui en ont un, l'autorisation de récupérer le schéma directeur d'assainissement directement auprès du prestataire.

A titre indicatif seront demandés, par exemple :

Des éléments juridiques :

- Un descriptif des différentes modalités de gestion (régies, avec ou sans prestation, délégations à un syndicat ou une entreprise, concessions)
- Inventaire des contrats, conventions, prestations, marchés...

Des éléments financiers :

- Les 3 derniers comptes administratifs et grands livres des budgets annexes concernés, en veillant à d'éventuelles dépenses restant sur les budgets principaux
- Les moyens humains en ETP consacrés à l'exercice de chacune des compétences avec le détail des autres missions exercées par l'agent (agent technique et administratif) ...

Des éléments techniques :

- Les diagnostics, schémas directeurs et plans de zonage
- Inventaire du patrimoine : unités de traitement, pompes de relevage, captages AEP, déversoirs d'orage, systèmes de télégestion, pompages, stockages, matériels et équipements divers (caméras, hydro cureuse), ...

Raymond Fouret indique qu'il est important que le personnel note sur l'année 2023 toutes les heures effectuées en lien avec ces compétences.

Phase 2 - Enjeux et objectifs → 1^{er} semestre 2024

Le souci premier est d'assurer la continuité de service (sécuriser la ressource et la distribution en eau potable, réduire la pollution du milieu naturel) avec le souci de la maîtrise de la dépense publique (recherche de mutualisation et le cas échéant de réduction de coûts...).

Phase 3 - Scénarios d'organisation → 2^{ème} semestre 2024

Ces scénarios doivent permettre aux élus communautaires de définir judicieusement :

- Le choix de la ou des structures porteuses
- Le mode de gestion des différents services (régie, avec ou sans prestation de service, ou délégation de service)
- Les modalités concrètes du transfert (organisationnelles, techniques, humaines, juridiques, financières)

La mise en œuvre du scénario définitif retenu par les élus pourra être progressive (planifier les évolutions à 5 ans voire plus), évolutive (réviser ce qui concrètement n'apporte pas le résultat escompté) et différenciée (mettre en œuvre la bonne solution au bon endroit ; la solution étant sans doute différente entre Ste Florine et St Vert par exemple).

Une fois le scénario validé, 2025 sera l'année de préparation administrative et technique : quels marchés sont repris / lancés ? Y-a-t-il des mises à disposition de personnel ? qui fait quoi ?...

Le Président ajoute deux éléments :

- Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) peut permettre d'optimiser la DGF d'Auzon Communauté.
- L'harmonisation des tarifs sera un objectif à atteindre, « dans un délai raisonnable » mais est aussi fonction de l'organisation souhaitée.

AR Prefecture

043 - 244301099 - 20230209 - 2023_PV09022023 - DE
Reçu le 16/02/2023

Dominique Cérès indique que, comme plusieurs communes, le schéma directeur d'assainissement de Saint-Hilaire date de 1996, il est donc caduque. Il s'interroge sur le calendrier pour en refaire un et sur les mutualisations possibles.

Didier Robert précise que pour l'eau, il n'y a que deux syndicats sur le territoire : le Cézallier et le Doulon. Le S.G.E.B. fournira toutes les données nécessaires. L'assainissement semble en effet plus complexe.

Gérard Bonjean alerte l'assemblée sur le lissage, car il y a différents types d'assainissement et donc différents coûts.

Jean-Paul Pastourel indique que l'AMF doit organiser prochainement une réunion avec les EPCI et qu'il a demandé à ce que l'eau et l'assainissement soient traités (exercice de la compétence, aspect fiscal via le CIF...)

Didier Robert indique que la loi 3DS a rouvert certaines possibilités de délégation, transfert mais que cela nécessite d'être clarifié. Gérard Bonjean estime que le problème est surtout de savoir qui fait et qui paye. Le Président conclut qu'il s'agit bien du sens de la démarche initiée. Jérôme Cloux abonde en ce sens, il est important de savoir ce que l'on a, ce que l'on veut faire, avant de savoir comment.

Ce point n'engendre pas de délibération.

Programmes d'actions 2022 et 2023 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier

Le Vice-Président à l'Aménagement du territoire, l'agriculture et la forêt, Dominique Cérès expose à l'assemblée que le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier via le comité de pilotage des contrats territoriaux des affluents de l'Allier et du Haut-Allier a validé les programmes d'actions 2022 et 2023. Ceux-ci sont reportés dans les tableaux ci-dessous.

2022 :

2022																			
Opération	Montant total de l'opération	Montant total sur l'EPCI	Estimation de financement à pour l'EPCI	Taux cofinancement 1	Cofinancement 1	Cofinancement 2	Taux cofinancement 2	Cofinancement 2	Taux cofinancement 3	Cofinancement 3	Taux cofinancement 4	Cofinancement 4	Taux cofinancement 5	Cofinancement 5	Acception sollicitée	Date prévisionnelle de réalisation	Reste à charge EPCI solde 2022	Reste à charge EPCI solde 2023 avec traitement AELB	Reste à charge EPCI solde 2023 avec AELB + département + FEDFMA
	Coût total		Coût hors équipe + coût pour l'EPCI																
Etude du ruissellement et potentiel d'érosion	7 700 €	1 078 €		50%	539 €	AELB										Déclaté en 2023	0 €	539 €	539 €
Etude du bocage	5 800 €	812 €		50%	406 €	AELB										Solde début 2023	0 €	406 €	406 €
Restaurations ripariennes (débarassement, dragage, aménagements)	10 000 €	1 800 €	720 €	50%	360 €	AELB	10%	72 €	Département 43	0 €	36 €	FEDFMA 43				Solde début 2023	0 €	360 €	252 €
Elaboration et diffusion des supports de communication	2 752 €	963 €		50%	482 €	AELB										A décaler début 2023	0 €	482 €	482 €
Communication / Sensibilisation auprès du grand public et des élus	1 674 €	586 €		50%	293 €	AELB										A décaler début 2023	0 €	293 €	293 €
Communication / Sensibilisation auprès des associations	5 000 €	1 700 €		50%	850 €	AELB										Débuté en 2022, solde début 2023	0 €	850 €	850 €
TOTAL																	0 €	2 930 €	2 930 €

2023 :

AR Prefecture

043-244301099-20230209-2023_PV09022023-DE
Reçu le 16/02/2023

- **D'approuver le versement d'une indemnité de 150 € à la M.F.R. pour l'utilisation des locaux et matériels pendant les vacances de février 2023**

Accueil d'un jeune réfugié à l'accueil jeune

Le Président expose à l'assemblée qu'Auzon Communauté a été sollicitée pour accueillir un jeune réfugié à l'accueil jeune. Il ajoute que les tarifs de l'accueil sont fonction du quotient familial et que ce jeune, compte tenu de sa situation administrative ne dispose pas de cette donnée. Il sollicite l'avis du conseil pour la tarification à appliquer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'appliquer la gratuité du service accueil jeune pour l'accueil de ce jeune réfugié**

Questions diverses

Permanences du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat

Le département va lancer d'ici mars le SPPEH et des permanences auront lieu sur Auzon Communauté comme suit, en lien avec les permanences France Services :

- le mardi à Sainte-Florine dans les locaux d'Auzon Communauté
- le vendredi à champagnac-le-vieux, à la mairie

Le coût de service est de 0.15 € / habitants soit environ 1500 € pour Auzon Communauté, le reste est à la charge du département.

Le Président estime que ceci pourra apporter un avis technique sur les travaux à faire et pourra être complémentaire de l'aide des agents France Services pour la saisie des dossiers.

Culture

La Vice-Présidente à la culture, Marie-Jo Entradas souhaite évoquer différents points :

- La résidence d'artiste, dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle (E.A.C.) est en cours. Ainsi, Auzon Communauté accueille deux artistes Sandra Villet et Daniela Gandulfo pour la création avec les établissements scolaires etc et les habitants « d'une tapisserie d'Auzon » à base de tissus recyclés entre autres. Le rendu final sera le 13 juin. Marie-Jo Entradas précise que les artistes disposent d'un lieu de résidence au 13 avenue des Etats Unis où elles réalisent différents ateliers. Elle ajoute qu'Auzon Communauté loue ce local qui est ouvert à tous et que la dépense rentre dans les éléments éligibles aux subventions des partenaires. Le Président souhaite qu'une information sur les prochaines dates soit faites aux membres du conseil communautaire.
- La commission Culture s'est réunie récemment et a pointé un besoin en personnel, sur environ un mi-temps notamment pour l'aspect lié au livre. Le Président indique que la question est celle de la charge de travail de Maxime Gonzalès, médiateur culturel. Il y a en effet 50 % de son temps autour de la lecture publique, mais il y a également l'animation, l'E.A.C. et les ateliers numériques... De fait, il semble que certaines missions en pâtissent. Il informe l'assemblée qu'un point avec tous les interlocuteurs devra être fait avant d'envisager une embauche.
- Marie-Jo Entradas exprime enfin son mécontentement suite à des propos portant sur la culture d'un délégué d'une des communes à une réunion du SMAT. Le maire indique qu'il règlera le souci. Jean-Paul Pastourel rappelle que l'action culturelle d'Auzon Communauté est importante et reconnue et que le territoire est le seul de Haute-Loire à proposer une heure de musique par classe chaque semaine. Il invite chacun à faire fi des critiques.

Agriculture

Dominique Cérès fait le point sur l'action partenariale d'Auzon Communauté avec D.A.S.A. sur la transmission des exploitations agricoles. Il indique que, dans un premier temps, il est nécessaire de faire un recensement des exploitations agricoles sur les communes et qu'un mail sera adressé aux communes avec un formulaire. Il précise également que la commission agricole se réunira le 4/04 à 9h pour faire le bilan de ce recensement et préparer une rencontre plus générale avec les agriculteurs qui aura lieu le 2 mai à 20h, lieu à définir.

Forêt

AR Prefecture

043 - 244301099 - 20230209 - 2023_PV09022023 - DE
Reçu le 16/02/2023

Dominique Cérés rappelle qu'Auzon Communauté propose différents types d'aides pour les propriétaires forestiers et que le C.N.P.F. est l'opérateur / instructeur de ce dispositif. Il indique qu'une réunion de sensibilisation sera organisée en avril mai sur Champagnac-le-Vieux si la commune en est d'accord. Evelyne Miche confirme.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 20h30.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Jean Paul PASTOUREL

Gaétan THONAT



AR Prefecture

043-244301099-20230209-2023_PV09022023-DE
Reçu le 16/02/2023